

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe de l'UNAF

La saisine du CESE sur ce projet de loi d'avenir pour l'agriculture se limite aux articles de programmation, mais l'avis rendu parvient à dépasser ce cadre strict pour ouvrir des perspectives lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Pour le groupe de l'UNAF, trois points principaux ont retenu son attention : l'installation des agriculteurs, l'alimentation et l'enseignement agricole.

S'agissant tout d'abord de l'installation des agriculteurs, l'avis souligne à juste titre qu'elle représente des enjeux majeurs aux dimensions multiples. Si le premier enjeu pour l'agriculteur est de tirer un revenu de son activité lui permettant de vivre et de faire vivre sa famille, le groupe de l'UNAF est également attaché à l'enjeu de développement des territoires. Le maintien et le développement des activités agricoles et rurales participent de cet enjeu et permettent la présence de services publics, de commerces de proximité, de services de santé et de l'école : autant d'éléments garantissant la vitalité des zones rurales.

Sur le volet de l'alimentation, l'avis note les insuffisances du projet de loi ou son caractère trop général, tout en saluant, à juste titre, l'objectif d'une plus grande « justice sociale » en matière alimentaire. Les travaux en cours à la section de l'agriculture proposeront un certain nombre de pistes afin de favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité saine et équilibrée. Le temps de la navette parlementaire pourrait dès lors permettre d'enrichir le texte, si le gouvernement le souhaitait.

Enfin, concernant l'enseignement agricole, les enjeux principaux de la loi d'avenir se concentrent sur la prise en compte, dans la formation, de la démarche « produisons autrement » d'une agriculture triplement performante économiquement, socialement et écologiquement. Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement devront donc mettre en application ces pratiques agricoles sur le terrain. L'autre enjeu vise à améliorer la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et la promotion sociale par l'enseignement agricole, par exemple en favorisant l'accès des élèves de l'enseignement agricole vers les établissements d'enseignement supérieur. Le groupe de l'UNAF note avec satisfaction ces avancées mais regrette que les deux articles en question se limitent au champ de l'enseignement agricole public ne prenant pas en compte l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole : public, privé temps plein et rythme approprié des Maisons familiales rurales. Comme souvent, les établissements privés et les MFR en particulier devront attendre un prochain véhicule législatif pour une mise en cohérence des dispositifs.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.